



Honoraires de l'agence à la charge de l'acquéreur (TVA 20 % incluse)

0 à 9000 euros	3 000 euros TTC
10 000 à 19 000 euros	4 000 euros TTC
20 000 à 39 000 euros	5 000 euros TTC
40 000 à 59 000 euros	6 000 euros TTC
60 000 à 79 000 euros	7 000 euros TTC
80 000 à 99 000 euros	8 000 euros TTC
100 000 à 199 000 euros	8 % TTC
200 000 à 299 000 euros	7 % TTC
300 000 à 399 000 euros	6 % TTC
400 000 à 499 000 euros et au-delà	5 % TTC

Pour les vendeurs, les diagnostics sont offerts si le bien est en exclusivité et vendu par l'agence.

ESTIMATION pour succession : 80 euros à déduire en cas de mise en vente par l'agence.

Honoraires de gestion locative

8 % TTC du loyer des sommes encaissés et 3 % TTC supplémentaires des sommes quittancées en cas de Garantie loyer impayé.
Ces honoraires sont entièrement déductibles de vos revenus fonciers.

Les prestations couvrent les services suivants :

- Etude des dossiers avec le propriétaire/Visites du mardi au samedi
- Appel et encaissement des loyers/Quittancement et compte-rendu de gestion
- Relances pour paiement des loyers/Ré-indexation annuelle du loyer (selon indice)
- Relance de l'assurance habitation tous les ans (entretien chaudière, ramonage)
- Régularisation des charges réelles/Possibilité de règlement auprès du syndic
- Infirmer le trésor public et la CAF du départ du locataire
- Exécution de menus travaux/Aide à la déclaration de revenus fonciers
- Gestion des sinistres/Conseils

Honoraires de location

Baux d'habitation vide ou meublée en résidence principale

Loi 89-462 du 06/07/1989 Calcul au m² de la surface habitable

Honoraires Locataire : Visites-Constitution Dossier-Rédaction du bail : 8 € TTC
État des lieux d'entrée : 3 € TTC

Honoraires Bailleur : Visites-Constitution Dossier-Rédaction du bail : 8 € TTC
État des lieux d'entrée : 3 € TTC

Baux commerciaux-professionnels-associatifs

A la charge exclusive du locataire : 15 % du loyer annuel hors charges
Honoraires location de garages et parkings : 120,00 euros à partager entre le locataire et le bailleur

Honoraires divers

Honoraires d'entremise (devis travaux) : 80 euros par prestations.
Avenant à bail pour les baux d'habitation : 150 € TTC pour chacune des parties
Établissement de l'état des risques et pollutions : 30 € TTC
Estimation écrite : 80,00 euros

Le Village IMMOBILIER

27 rue du Prieuré - 18700 Aubigny-sur-Nère - Tél. : 02 48 58 84 60

www.levillage.immo - contact@levillage.immo